

VIDÉO. Un service de formation du rectorat de Caen va disparaître : manifestation en soutien aux agents – actu.fr

Murielle Bouchard

4-5 minutes

Mardi 6 novembre, 80 personnes étaient rassemblées devant le rectorat de Caen (Calvados) en solidarité avec les seize postes qui seront supprimés au 31 décembre 2018. Précisions.

Publié le 6 Nov 18 à 18:06



80 personnes ont participé au rassemblement en soutien aux 19 agents du rectorat de Caen concernés par la suppression du Groupement d'Intérêt Public de la Formation Continue et Insertion Professionnelle) du rectorat de Caen le 31 décembre prochain. (©M-B/14actu)

[Trois fonctionnaires, huit CDD et huit CDI ont appris le 2 octobre 2018, la non reconduction de leur contrat ou leur licenciement](#), le 31 décembre. C'est tout le service **GIP-FCIP (Groupement d'Intérêt Public de la Formation Continue et Insertion Professionnelle)** du rectorat de Caen (Calvados) qui va disparaître.

[LIRE AUSSI : 20 postes supprimés à Caen : la fusion des académies inquiète en Normandie](#)

En cause, une subvention supprimée

80 personnes ont participé au rassemblement mardi 6 novembre 2018 devant le rectorat de Caen. Tous ont exprimé leur soutien aux

19 personnes concernées par la suppression au 31 décembre 2018 d'un service créé en France en 1982 et dont la principale mission en lien avec les Greta de l'ex Basse-Normandie est la formation d'adultes en reconversion ou de jeunes en situation de décrochage.

VIDÉO. Pourquoi le GIP-FCIP (Groupement d'Intérêt Public de la Formation Continue et Insertion Professionnelle) va t-il disparaître ?

À la suite de cette annonce jugée « brutale » par les syndicats, une réunion s'est tenue au rectorat de Caen, le mardi 16 octobre 2018. François Ferrette, secrétaire académique du syndicat SNASUB-FSU a expliqué les raisons évoquées par le recteur.

Selon le recteur, ce GIP attendait une subvention de Bercy de 800 000 euros pour des formations qui ont déjà été données. Bien entendu, les collègues ont été rémunérés pour leur travail mais Bercy a décidé de ne pas reconduire la subvention... Et donc le rectorat de fermer le service, a soutenu le syndicaliste.

Une réunion de concertation

Selon ce dernier, le service rendu par le GIP-FCIP sera à nouveau assuré en 2020 par le rectorat de Rouen. « Il s'agit d'une nouvelle conséquence de la fusion et on sait très bien que ce n'est pas la dernière », s'indigne François Ferrette.

[LIRE AUSSI : Fusion des académies, Parcoursup... Les dossiers chauds de la rentrée scolaire en Normandie](#)

Une réunion de concertation avait lieu au rectorat de Caen au sujet des salariés de ce GIP-FCIP. Pour les syndicats, le mot d'ordre de la réunion sera : « Non aux suppressions de postes et non à la mobilité. » Et d'espérer « des solutions de reclassement pour deux ou trois personnes concernées. »

Le rectorat : « des solutions de ré-emploi sont étudiées »

Interrogé par 14actu, le rectorat de Caen a confirmé par voie de communiqué : « Une dégradation financière majeure impacte le fonctionnement du GIP de Caen. Malgré une étude attentive de toutes les hypothèses, la poursuite de l'activité au-delà du 31 décembre 2018 s'est avérée impossible à soutenir financièrement. C'est pourquoi, en accord avec les autorités concernées, la décision a été prise de procéder à la dissolution du GIP de Caen. . »

Les conséquences pour les personnels sont importantes avec le non renouvellement des contrats à durée déterminée et le licenciement des personnels en contrat à durée indéterminée.

Et de soutenir : « Les situations des personnels concernés sont étudiées avec la plus grande attention pour trouver, dans les structures administratives de l'éducation nationale et dans la mesure du possible, des solutions de ré-emploi. »

Sur l'audience de ce mardi, peu de nouveautés : « Une audience a

été accordée ce jour à la demande des représentants des personnels et le rectorat maintiendra les échanges dans l'intérêt des salariés du GIP de Caen. »

Mais sur les dispositifs de formation, le rectorat se veut rassurant et conclut : « La fusion des académies normandes au 1er janvier 2020 permet d'ores et déjà au GIP de Rouen d'assurer, à compter du 1er janvier 2019, la continuité des dispositifs pédagogiques au bénéfice des élèves, dans le cadre d'un périmètre géographique élargi à la région. »